

**Objet :** COVID-19 .PCA. directives en date du 22/03/20

**IMPORTANT :**

**Objet :** COVID 19 Plan de Continuité des activités (PCA) : directives actualisées au dimanche 22/03/20 pour une mise en œuvre le 23/03/20

Madame, Monsieur ,

L'évolution de la situation de l'épidémie COVID-19 me conduit à actualiser les directives qui **ont été communiquées régulièrement à vos responsables de départements et de services au cours de ces dernières semaines.**

Dans ce cadre, et à la lumière des derniers éléments d'analyse que nous avons partagés ce dimanche 22 mars 2020 avec l'ensemble du comité de direction réuni en formation PCA , je vous informe ci-après des **décisions que j'ai été amené à prendre qui s'appliqueront à partir de lundi 23/03/20 matin :**

- **Fermeture de tous les sites de production dans la journée de lundi, au plus tard en fin d'après-midi,** et recours exclusif au télétravail, dès mardi , quel que soit le processus. Tous les agents déjà équipés en configuration de télétravail pourront poursuivre leur activité dans ce cadre au domicile.
- **Dès lundi 23/03/20 matin à l'ouverture :** maintien d'une organisation très restreinte au siège (TRIESTE ), sous l'autorité de Yann Rouault , directeur-adjoint, pour continuer l'équipement et le déploiement des VPN au maximum de ce qu'il est possible de faire en utilisant pleinement les dernières attributions octroyées par la CNAM qui seront connues lundi matin (objectif : tendre vers 100% de couverture de ces autorisations). Cette opération s'étalera au maximum sur la journée pour être clôturée définitivement à l'issue.
- **Déploiement d'une opération de récupération physique sur chaque site des équipements fixes (PMF, écrans, clavier, souris...),** selon une procédure qui sera détaillée dès lundi matin à la première heure : un circuit et une organisation précise seront définis afin que chaque agent concerné soit en mesure de venir récupérer son matériel configuré, en ayant recours au **taxi ou VTC payé par l'employeur, ou à son véhicule** personnel, **avec remboursement des frais** sur la base des tarifs conventionnels Ucanss (barème IK).
- **La gestion de la fonction « Flux entrants » assignée au DFP sera limitée au strict minimum :** elles sera assurée par les **agents de direction ( et, éventuellement, des agents ou managers exclusivement volontaires)** et se bornera à identifier les éventuelles urgences et à procéder à un classement, chronologique par date d'arrivée, des flux entrants. Il est prévu à ce stade de n'effectuer aucune opération de numérisation.
- **Les agents qui ne sont pas affectés sur des processus prioritaires ne doivent plus se déplacer, jusqu'à nouvel ordre,** pour rejoindre leur unité de travail à partir de lundi. Ceux qui effectueront le déplacement parce qu'ils n'auront pas eu le temps de prendre connaissance de la présente directive (absence de consultation de l'application qui avait été proposée : *ExtremeUpdate* seront invités à rejoindre leur domicile). Par exception , les agents volontaires pour participer à des

activités prioritaires (par exemple pour concourir au traitement EPTICA) pourront se déplacer pour récupérer leur PMF ; ce dispositif spécifique sera finalisé ce lundi et leur sera communiqué.

- **Tous les agents , quel que soit le processus** sur lequel ils travaillent habituellement, **qui auront été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée COVID +** au cours de ces derniers jours et de ce week-end **doivent restés confinés chez eux et appliquer les procédures de surveillance en vigueur**, ou contacter leur médecin si nécessaire (voir les directives précédentes sur le sujet).
- **Les agents qui se déplaceront lundi sur les processus prioritaires concomitamment à la réalisation de leur activité habituelle** : ils seront accueillis pour examiner concrètement le dispositif de récupération des équipements informatiques : les mesures de précaution seront renforcées. En complément des mesures déjà en vigueur depuis le début de l'épidémie (distanciation, liquide hydroalcoolique, ménage renforcé effectué ce week-end), il leur sera proposé des masques de protection jusqu'à leur retour à domicile.
- **La situation des personnels relevant de la Direction des Structures de Soins et de Prévention(DSSP)** fera l'objet d'une communication spécifique qui leur sera réservée.

Ces directives ont été adressées ce jour à vos managers. Je leur ai demandé prendre au plus tôt tous les contacts possibles avec leurs collaborateurs concernés , en particulier ceux qui n'ont plus vocation à se déplacer sur leur lieu de travail habituel, jusqu'à nouvel ordre.

Ce message sera également **relayé par le canal « ExtremeUpdate »** qui couvre à ce jour près des **deux tiers des agents**.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans mes précédents messages , notre service public, l'Assurance Maladie, apporte une contribution majeure à la vie de la Nation. Nous devons , dans toute la mesure du possible , continuer à rester collectivement mobilisés pour répondre aux attentes qui sont placées en nous.

Je vous remercie pour votre mobilisation et votre contribution qui , dans ce contexte inédit, devraient nous permettre de continuer à maintenir un service à nos assurés.

Bien cordialement à vous

*Pierre ALBERTINI*

*directeur général*

